

Justice

LA CROIX

# LE DERNIER PROCÈS D'ACTION DIRECTE

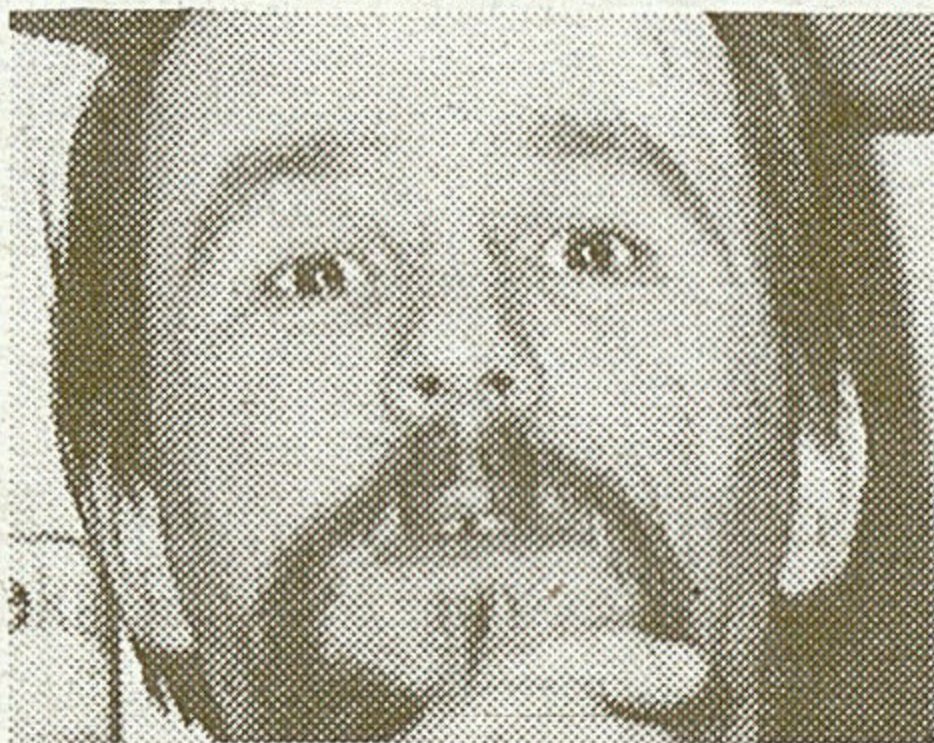
**Les quatre leaders du mouvement terroriste sont une nouvelle fois jugés devant la cour d'assises**

C'est un procès d'un autre âge, d'une autre génération. Le procès des anciens militants de 1968 perdus dans le terrorisme. Ouvert mardi devant la cour d'assises spéciale de Paris composée exclusivement de magistrats, il est en effet la dernière occasion pour les quatre leaders historiques d'Action directe de s'expliquer sur leurs activités et de témoigner de leurs conditions d'incarcération. Avant de replonger dans les ténèbres de la perpétuité à laquelle ils sont déjà tous condamnés.

Jean-Marc Rouillan d'abord. Un homme à la figure en lame de couteau, né dans une famille modeste et fondateur du mouvement. C'est un professionnel du militantisme, engagé très jeune dans la lutte antifranquiste. Sa compagne, Nathalie Ménigon, ensuite, également de famille modeste. L'ancienne employée de banque exclue de la CFDT pour « gauchisme virulent » est aussi la plus dangereuse, celle qui exécute le plus froidement les cibles désignées. Arrêté en 1980, relâché en 1981, le couple qui se fait appeler « Robert et Nadine » vit dans la clandestinité après la dissolution du mouvement en 1982 et jusqu'à son arrestation en 1987.

Joëlle Aubron, la femme d'un autre responsable d'AD, Régis Schleicher, la plus jeune, semble la plus fragile. Née dans les beaux quartiers, elle n'a pas hésité cependant, selon les témoins, à « achever » le PDG de Renault, Georges Besse, alors qu'il était déjà à terre. Georges Cipriani, enfin, est l'homme de l'ombre, le garde du corps de Jean-Marc Rouillan, celui qui prépare les actes que d'autres commettent.

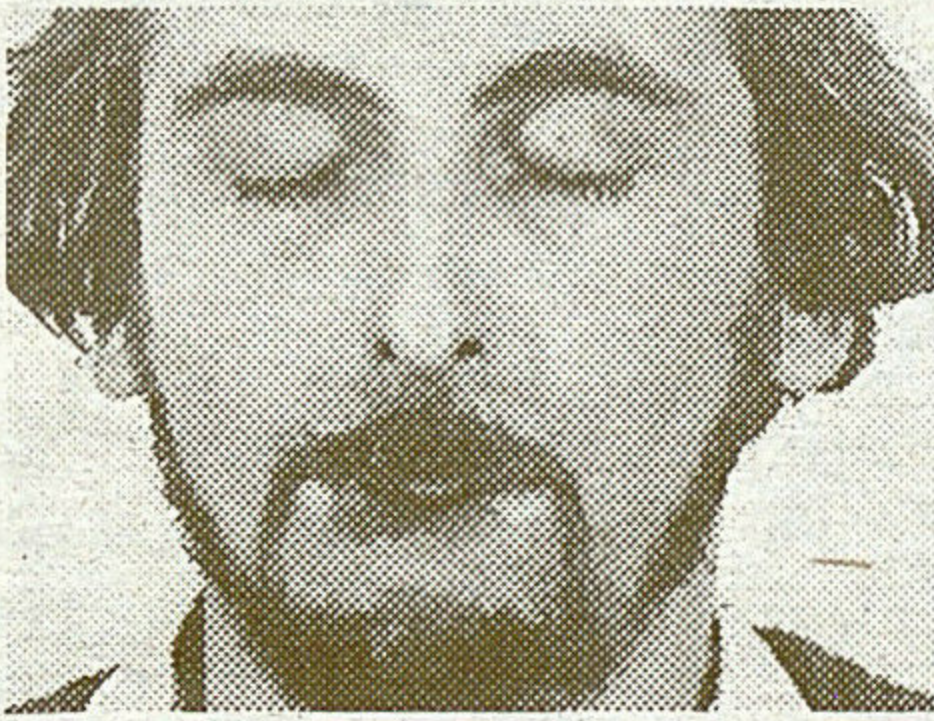
Les quatre accusés comparaissent pour cinq faits commis entre août 1984 et mai 1986 : l'assassinat du général Audran,



J.-M. Rouillan. (Photo AFP.)



N. Ménigon. (Photo AFP.)



G. Cipriani. (Photo AFP.)



J. Aubron. (Photo AFP.)

la tentative d'assassinat contre Henri Blandin et celle contre Guy Brana, ainsi que les deux attentats contre l'Union de l'Europe occidentale et Interpol. Ils ont déjà été condamnés en 1989 pour l'assassinat de G. Besse.

Qui se souvient encore aujourd'hui d'Action directe, organisation née de la rencontre à la prison de la Santé fin 1976 entre Rouillan et un professeur de français suspendu de ses fonctions, André Olivier, pour prosélytisme révolutionnaire ? Très vite, l'organisation se scinde en deux : la branche nationale et tout de suite meurtrière, sise à Lyon ; la branche internationale à laquelle appartiennent les quatre accusés, qui se lie avec les Brigades rouges italiennes, la Fraction armée rouge allemande, les cellules communistes combattantes belges. Pourtant de 1979 à 1981, elle ne s'en prend qu'aux bâtiments symboles du capitalisme : le siège du RPR, d'Elf-Aquitaine et la fusillade de la rue Trudaine qui entraîne la mort de deux policiers. Premier tournant au début 1985, lorsque Action directe et la Fraction armée révolutionnaire annoncent avoir constitué « un front politico-militaire en Europe de l'Ouest ».

Les attentats sanglants commencent. Le 25 janvier, le texte de revendication de l'assassinat de René Audran est en français et, allemand. En 1986, celui contre le siège de la brigade de répression du banditisme fait un mort et trente blessés, et le

puisque de Max Frérot aux frères Halfen, tous les membres importants sont sous les verrous pour des années.

Depuis six ans, les quatre accusés sont soumis à l'isolement à Fresnes : les deux hommes sont seuls en cellule, ou quasiment, dans la cour de promenade. Logés dans un quartier composé de quatre cellules, les deux leurs et les deux autres, la plupart du temps vides. Les deux femmes, elles, peuvent partager certaines activités avec d'autres détenues. G. Cipriani, qui souffre de « troubles psychiatriques », suit un traitement médicamenteux mais a dû réintégrer sa cellule en novembre. Il a entamé alors une grève de la faim, suivi par ses trois collègues. La bande des quatre qui se présentent dans un palais de justice sous haute surveillance policière devrait alors, comme en 1989, se contenter d'une longue déclaration politique liminaire, sans s'expliquer sur les faits, et ensuite refuser de comparaître. Un procès sans accusés, et donc sans surprise.

Marie-Françoise MASSON

17 novembre 1986, c'est l'assassinat de Georges Besse.

Le 21 février 1987, les policiers du Raid (recherche, assistance, intervention, dissuasion) cernent une ferme près de Vitry-aux-Loges (Loiret). La porte d'entrée saute, aucun des occupants n'a le temps de réagir. La clandestinité des quatre leaders d'AD prend fin. Depuis, l'organisation a été décapitée